



الهيئة المغربية لسوق الرساميل  
+٠١٥٠٤٦٠٠٤٤٦٠ | %٧٠٨٠٣ | ٢٤٨٧٠٠١  
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

## EDITO

### Lancement du deuxième plan stratégique triennal de l'AMMC

L'AMMC lance son deuxième plan stratégique couvrant la période 2021-2023, dans un contexte particulier marqué par les effets de la pandémie. Fruit d'un travail collaboratif entre l'AMMC et les acteurs du marché et nourri de l'expérience de ces dernières années, ce plan place le financement de l'économie au centre de ses priorités et se décline autour de 4 piliers. Le premier pilier vise à faciliter le recours au financement par le marché des capitaux, ce qui constitue un enjeu vital pour l'entreprise afin de lui permettre de développer son activité et assurer sa pérennité. Le plan vise également à promouvoir une régulation adaptée à l'innovation. Dans ce domaine, le marché sera ouvert aux dernières innovations de l'industrie financière tout en préservant son bon fonctionnement, la protection des épargnants et la stabilité financière. En outre, l'Autorité entend renforcer la protection de l'épargne en consolidant la nouvelle approche de supervision. Enfin, le dernier pilier de ce plan stratégique mettra l'accent sur l'accélération de la modernisation de l'Autorité notamment via sa transformation digitale.

### Engagement en matière d'éducation financière

En ligne avec ses missions, l'AMMC accorde une place centrale à l'éducation financière des épargnants. A ce titre, l'Autorité participe à la 5e édition de la semaine de l'investisseur (World Investor Week), initiée par l'Organisation Internationale des Commissions de

# N°7

NOVEMBRE 2021

# LA REVUE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

## DANS CE NUMERO

### DOSSIER SPÉCIAL ÉDUCATION FINANCIÈRE

- DÉFINITION, OBJECTIFS ET CONTEXTE MAROCAIN
- UNE APPROCHE D'INTERVENTION SELON LES MEILLEURES PRATIQUES ET NORMES INTERNATIONALES
- RÉALISATIONS DE L'AMMC

P.3 - P.11

### TABLEAU DE BORD

- INDICATEURS BOURSIERS
- PROFIL DES INVESTISSEURS EN BOURSE
- MARCHÉ DE LA DETTE
- PRÊT DE TITRES
- INTERMÉDIATION BOURSIÈRE
- GESTION COLLECTIVE
- INDICATEURS POST-MARCHÉ
- APPEL PUBLIC A L'ÉPARGNE

P.12 - P.20

### ACTUALITÉS DU RÉGULATEUR

- FAITS MARQUANTS
- ACTIVITÉS DE L'AMMC À L'INTERNATIONAL
- FLASH RÉGLEMENTATION

P.21 - P.28

### L'AMMC VOUS RÉPOND

QUESTIONS DESTINÉES  
AU RÉGULATEUR

P.29 - P.30

### RETOUR SUR

LES RÉSULTATS SEMESTRIELS DES  
SOCIÉTÉS COTÉES

P.31 - P.32

Valeurs, et déploie une série d'actions. Pour cette édition, sont notamment prévues des capsules animées sur le fonctionnement du marché des capitaux et sur la finance verte. Dans le même registre, l'AMMC a produit le 3e numéro de la série des guides de l'investisseur intitulé « Comprendre les introductions en bourse », qui a pour objectif d'expliquer de façon simplifiée le mécanisme de l'introduction en bourse et de démystifier tous les concepts qui s'y rattachent.

## Evolution des principaux indicateurs de marché à fin 2021

À fin octobre 2021, les niveaux des principaux indicateurs de marché ont affiché une progression, en phase avec la reprise économique. Ainsi, la capitalisation boursière enregistrée à fin octobre s'est accrue de 28,62% pour atteindre environ 698 milliards de dirhams, sous l'effet de l'appréciation de 29,58% du MASI à 13 555,45 points. Le volume des transactions sur le marché secondaire de la bourse a enregistré à fin octobre 42 milliards de dirhams, en hausse de 11 milliards en comparaison à celui enregistré à fin octobre 2020. À la fin du 3e trimestre, la valeur des actifs des OPCVM a augmenté de 18,7% pour atteindre 590 milliards de dirhams. En outre, les émissions par appel public à l'épargne réalisées entre mai et octobre 2021 ont été principalement constituées d'opérations d'augmentations de capital par conversion optionnelle des dividendes en actions pour un montant de 1,7 milliard de dirhams et d'émissions obligataires à hauteur de 1,45 milliard de dirhams.

Le second semestre a également été marqué par des progrès accomplis dans le domaine législatif. Le dispositif qui encadre le prêt de titres a connu une refonte importante portée par la loi n°83-20. Les nouvelles dispositions élargissent le champ d'activité des opérations de prêt de titres en couvrant d'autres instruments et acteurs, notamment étrangers, et en introduisant le statut de gestionnaire de plateforme multilatérale de prêt de titres. En outre, la sécurité de ce type d'opérations a été renforcée avec des exigences plus fortes en matière de garanties et avec l'introduction d'un dispositif spécifique de sanctions disciplinaires et pénales. Le statut des sociétés a lui aussi connu des évolutions apportées par la loi n°19-20, avec en particulier une représentation plus équilibrée des femmes et des hommes au sein des organes d'administration et de gouvernance des sociétés anonymes et l'instauration d'une nouvelle forme de société par action dénommée « société par action simplifiée ».

## Dans ce numéro

Ce 7e numéro de la Revue du Marché des Capitaux revient sur les principaux événements survenus lors du deuxième semestre de 2021. Les chiffres clés enregistrés par les différents compartiments des marchés sont repris dans ses rubriques habituelles. Il est également proposé un focus sur la liquidité des titres et les modes de cotation. Par ailleurs, la publication de ce numéro intervient dans le cadre de la contribution de l'AMMC à la promotion de l'éducation financière ; vous y retrouverez donc plusieurs sections dédiées à ses objectifs, son contexte au Maroc, ses cibles et ses réalisations.

Bonne lecture



## DÉFINITION, OBJECTIFS ET CONTEXTE MAROCAIN

### Définition

L'éducation financière concerne tous les aspects de la situation financière de l'individu. Elle permet de savoir comment gérer au mieux son argent en fonction de ses objectifs et de sa situation économique et financière.

L'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) la définit comme étant « une combinaison de connaissances, de savoirs, de compétences, d'attitudes et de comportements dans le domaine financier indispensables pour prendre des décisions financières en toute connaissance de cause et, en fin de compte, parvenir au bien-être financier ».

### Objectifs

L'éducation financière a pour objectif général de promouvoir le développement de marchés financiers sains, ouverts et concurrentiels et de renforcer la stabilité financière. Elle constitue un complément important et nécessaire aux approches visant à améliorer l'inclusion financière et la protection des individus.

Dans le domaine des marchés des capitaux, le développement des programmes d'éducation financière a pour principale finalité la protection des investisseurs en vue de consolider la confiance dans les marchés. Sur le plan opérationnel, les programmes développent des activités et des outils qui visent notamment à :

- encourager une épargne adaptée aux besoins de l'épargnant ;
- développer la compréhension des produits financiers, leurs opportunités et risques ainsi que leurs mécanismes de fonctionnement ;
- promouvoir le recours aux financements par les marchés des capitaux ;
- former les professionnels du marché pour offrir des services financiers améliorés et dans l'intérêt des investisseurs ;
- garantir de meilleures règles de gouvernance pour l'ensemble des acteurs du marché des capitaux ;
- développer des comportements de protection contre la fraude en cultivant chez les investisseurs des compétences leur permettant d'identifier, prévenir et reporter les fraudes ou les soupçons d'abus.

### Contexte de l'éducation financière au Maroc

Le Maroc fait partie des pays ayant initié des programmes d'éducation financière dans les années 2000, en adoptant une approche hybride caractérisée par la prise en charge individuelle de cette mission par chaque régulateur du secteur financier, mais aussi par la création d'un organe fédérateur à savoir la Fondation Marocaine pour l'Education Financière (FMEF).

Dans le cadre de l'élargissement des prérogatives de l'AMMC et du renforcement de son indépendance, la promotion de l'éducation financière a été intégrée en tant que mission de l'Autorité (art. 3 de la loi n°43-12), compte tenu de son rôle important dans la protection des épargnants et de l'épargne investie en instruments financiers.



L'AMMC, membre fondateur de la FMEF, s'est engagée à favoriser le développement de comportements financiers responsables, et à contribuer fortement à l'inclusion financière de toutes les composantes de la société marocaine.

L'AMMC est membre des organes de gouvernance de la stratégie nationale d'inclusion financière qui a érigé l'éducation financière comme un levier pour créer les conditions d'un plus grand usage des produits financiers pour les populations exclues.

### La Fondation Marocaine pour l'Education Financière (FMEF)

La Fondation Marocaine pour l'Education Financière a été mise en place en 2013 à l'initiative de Bank Al-Maghrib, dans le but de devenir la structure qui regroupe l'ensemble des intervenants dans les actions d'éducation financière, pilotant ainsi la stratégie nationale en la matière et la déclinant en actions adaptées aux différentes cibles concernées.

En s'appuyant sur ses membres (autant financièrement que pour leur expertise dans leurs domaines d'intervention respectifs), la Fondation a pour objet de :

- ⊙ concevoir les programmes d'éducation financière et coordonner avec l'ensemble des parties prenantes la mise en œuvre des actions qui en découlent, leur suivi et la mesure de leur efficacité ;
- ⊙ initier et mettre à disposition des contenus pédagogiques d'éducation financière ;
- ⊙ sensibiliser les parties prenantes sur l'exigence de neutralité des actions en la matière en évitant leur utilisation à des fins commerciales ;
- ⊙ contribuer, dans le cadre de partenariats, nationaux ou internationaux, à la réalisation d'actions et d'événements en matière d'éducation financière ;
- ⊙ promouvoir les bonnes pratiques en matière d'éducation financière conformément aux standards internationaux.



## UNE APPROCHE D'INTERVENTION SELON LES MEILLEURES PRATIQUES ET NORMES INTERNATIONALES

Capitalisant sur l'expertise développée au niveau international dans le domaine de l'éducation financière, l'approche d'intervention de l'AMMC dans le domaine de l'éducation financière se base sur des normes et standards reconnus dans ce domaine.

Les principales normes utilisées sont celles édictées par l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV) et l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE).

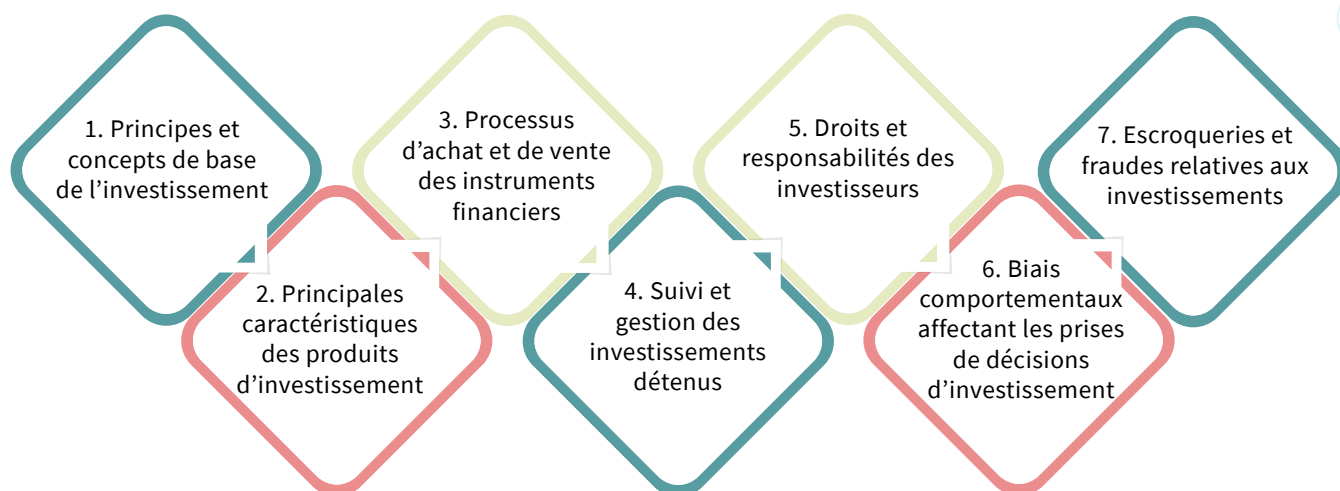
Pour la conception de ses programmes d'éducation financière, l'AMMC se base essentiellement sur le référentiel de compétences fondamentales en éducation financière de l'OICV. Ce référentiel inclut sept domaines d'intervention, chacun intégrant les compétences et les comportements cibles des épargnants/investisseurs.

### L'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV)

L'OICV est une association d'organisations qui réglementent les marchés des valeurs mobilières. Son objectif principal est d'établir des standards internationaux permettant :

- ⊙ de coopérer pour le développement, la mise en œuvre et la promotion du respect des normes internationales de réglementation, de supervision et de contrôle afin de protéger les investisseurs, de maintenir des marchés équitables, efficaces et transparents, et de permettre une gestion adéquate du risque systémique ;
- ⊙ d'améliorer la protection des investisseurs et de promouvoir leur confiance dans l'intégrité des marchés des valeurs mobilières, par l'échange d'informations et la coopération en vue de renforcer la supervision des marchés et des professionnels ;
- ⊙ d'échanger des informations et des expériences aux niveaux mondial et régional, afin de promouvoir le développement des marchés, le renforcement de leurs infrastructures et la mise en œuvre d'une réglementation appropriée.

### Référentiel OCDE-OICV relatif aux compétences fondamentales en éducation financière pour les investisseurs : Les sept domaines de compétences





Chaque domaine de compétence est décliné en trois grandes catégories de capacités à développer :

- un premier niveau qui porte sur les connaissances qui sont définies comme les informations que l'investisseur doit être capable de comprendre telles que la connaissance des produits, des concepts et des risques importants, etc. ;
- un deuxième niveau qui définit les capacités que l'investisseur doit développer en matière de comportements et d'actions par rapport à la gestion de ses ressources financières : poser des questions au conseiller financier, prendre des décisions d'épargner, d'acheter ou de vendre des instruments , etc. ;
- un troisième niveau plus sophistiqué en relation avec les sentiments de confiance, de motivation, de prise de conscience des biais qui affectent la décision humaine, de régularité et de discipline dans la gestion des ressources financières. À titre d'exemples : rester motivé en dépit de quelques pertes ou mauvaises expériences, maintenir sa persévérance pour revoir et ajuster ses décisions, etc.

### Outils mis à disposition par l'OCDE pour les acteurs impliqués dans les stratégies d'éducation financière

- Boîte à outils OCDE/INFE pour mesurer la culture et l'inclusion financières (version de 2018) <http://www.oecd.org/daf/fin/financial-education/2018-INFE-FinLit-Measurement-Toolkit.pdf>
- Cadre de compétences fondamentales des jeunes en matière de culture financière OCDE/INFE (2015) <https://www.oecd.org/finance/Core-Competencies-Framework-Youth.pdf>
- Cadre de compétences fondamentales des adultes en matière de culture financière G20/OCDE/INFE (2016) <http://www.oecd.org/finance/Core-Competencies-Framework-Adults.pdf>
- Cadre de compétences fondamentales des TPE/PME en matière de culture financière OCDE/INFE (2018) <http://www.oecd.org/finance/financial-education/OECD-INFE-core-competencies-framework-on-financial-literacy-for-MSMEs.pdf>
- Cadre de compétences fondamentales des investisseurs en matière d'éducation financière OICV/OCDE/INFE (2019) <http://www.oecd.org/finance/education/IOSCO-OECD-Core-Competencies-Framework-on-Financial-Literacy-for-Investors.pdf>



## BILAN DES RÉALISATIONS DE L'AMMC

### Des modalités d'intervention variées

L'AMMC délivre ses programmes d'éducation financière au profit de deux grandes catégories de cibles à savoir **le grand public et les professionnels**.

- ⊙ Le grand public: les investisseurs actuels et potentiels, les professions libérales, les start-up et les TPE, les étudiants de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle et les jeunes (écoliers, lycéens).
- ⊙ Les professionnels: les professionnels du secteur du marché des capitaux, les tuteurs (mentors) et professionnels de la formation et de l'enseignement.

L'AMMC intervient auprès de ses cibles à travers deux grandes familles d'actions : la mise à disposition d'**outils** et de **contenus pédagogiques** et les **interventions directes** auprès des cibles définies.

Lors du déploiement du programme d'éducation financière, l'AMMC veille à diffuser les messages importants dans les domaines de l'éducation financière et de la protection pour permettre aux épargnants et investisseurs de rehausser leur niveau de connaissances et compétences en la matière et de devenir ainsi des acteurs actifs dans leur propre protection.

Les messages d'éducation financière visent principalement à :

- ⊙ divulguer et comprendre les caractéristiques des produits et services financiers traditionnels et innovants et les risques financiers qui y sont associés ;
- ⊙ présenter et appréhender les droits et responsabilités des épargnants en tant que détenteurs de produits financiers : les informer des outils disponibles de transparence et de communication d'informations par les émetteurs, les sensibiliser par rapport aux pratiques interdites et les renseigner sur les possibilités de réclamations et plaintes ;
- ⊙ favoriser un changement de comportements des épargnants et investisseurs de la manière la plus profitable pour eux, en promouvant un choix éclairé et actif pour les inciter à épargner plus ou pour éviter les prises de risques inappropriées ;
- ⊙ guider les épargnants et investisseurs dans les processus décisionnels et systèmes complexes, et les préparer à interagir avec les prestataires de conseils financiers.

Pour le jeune public en particulier, et compte tenu de l'importance de développer ses compétences financières, l'AMMC veille à élaborer des outils d'apprentissage appropriés (outils numériques notamment), à dispenser des messages d'éducation financière par le biais d'événements spéciaux, et à mettre à la disposition des adultes en contact avec ces jeunes des outils leur permettant d'orienter les comportements et attitudes de ce segment vers la bonne direction.



## Des réalisations couvrant l'ensemble des cibles

A travers deux campagnes annuelles d'éducation financière alignées aux campagnes internationales, l'AMMC intervient auprès de ses cibles grâce à des programmes diversifiés alliant des messages de sensibilisation et des événements d'apprentissage.

### World Investor Week « WIW »



La semaine mondiale de l'investisseur (World Investor Week) est une campagne initiée par l'OICV. Depuis son instauration en 2017, les autorités mondiales de régulation financière y participent annuellement à travers l'organisation de différentes actions d'éducation financière. Cette campagne se déroule entre les mois d'octobre et novembre.

Durant cette période, l'AMMC concentre ses actions d'éducation financière principalement sur l'amélioration de la culture financière des épargnants.

### Global Money Week « GMW »



Global Money Week est un événement international initié en 2012 par le « Child & Youth Finance International » (CYFI), dont l'organisation est attribuée depuis 2019 au réseau international sur l'éducation financière de l'OCDE (OCDE / INFE).

Au Maroc, la Fondation Marocaine pour l'Education Financière (FMEF) organise depuis 2012 un événement à l'échelle nationale, adossé à la Global Money Week, sous le nom des « Journées de la Finance pour les Enfants et les Jeunes ».

L'AMMC participe à cette campagne de sensibilisation depuis 2018 et saisit cette occasion pour se rapprocher du jeune public, directement ou à travers un réseau de professionnels-relais, en vue de les initier aux concepts de base du marché des capitaux et à l'investissement.



L'AMMC profite de sa participation à ces deux événements internationaux pour dérouler ses programmes d'éducation financière qui se déclinent comme suit :

## Des contenus pédagogiques

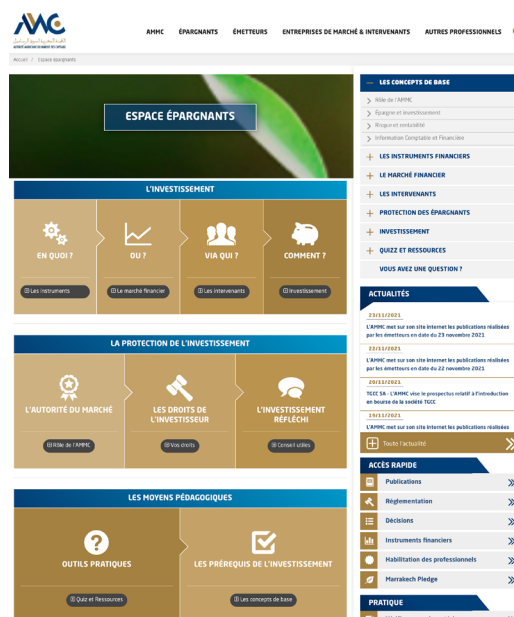
- ⊙ La série guide de l'investisseur ayant pour objectif de démystifier différents concepts du marché des capitaux.



- ⊙ Des capsules animées pour présenter des sujets en lien avec les marchés des capitaux.



- ⊙ Du contenu portant sur les concepts de base d'investissement au niveau du site web de l'AMMC (espace épargnants).





## Des outils digitaux

- ⊙ Une application mobile sous forme de quiz qui vise à familiariser le grand public avec les marchés financiers et à développer ses capacités et compétences financières à travers une série de questions et de mises en situations.



## Les actions d'éducation financière au niveau international

Les principales initiatives menées par les acteurs d'éducation financière dans le monde :

- le développement de contenus diversifiés en éducation financière et leur centralisation au niveau d'une plateforme dédiée (site web) en vue d'avoir une information facilement accessible pour le grand public ;
- une présence dans les écoles primaires et secondaires et dans les universités : ateliers, séminaires, mises en situation, etc. ;
- l'introduction de l'éducation financière dans le cursus scolaire des écoles primaires et secondaires ;
- la mise en place de programmes spécifiques visant certains segments cibles : immigrants, habitants des zones rurales, femmes au foyer, etc. ;
- le recours aux outils digitaux et aux réseaux sociaux pour la dissémination de messages d'éducation financière.

D'autres initiatives ayant un aspect plus créatif ont également été dégagées dans certains pays, à savoir une ligne téléphonique « hotline » dédiée aux questions sur l'éducation financière ou encore des contenus ludo-éducatifs destinés aux plus jeunes : pièces théâtrales, comédies musicales, etc.

## Des événements et interventions directs

- ⊙ Séminaires grandes écoles et universités ;
- ⊙ Webinaires ;
- ⊙ Séances de formation et d'échange avec les professionnels du domaine financier (ou d'autres domaines dans le cadre du développement du réseau des relais de l'AMMC).

Par ailleurs, consciente de l'importance de créer un cadre de coopération entre les différentes parties prenantes impliquées dans l'éducation financière des marocains, l'AMMC noue des partenariats avec des acteurs clés du paysage financier. Ces partenariats visent principalement l'échange d'expertises et favorisent la synergie des efforts, contribuant ainsi au développement du marché financier marocain dans son ensemble.



## Des partenariats

- ⊙ Convention AMMC - Présidence du Ministère Public (PMP) ayant notamment pour objectif de déployer un dispositif de formation et d'échanges d'expertises à travers l'organisation d'ateliers et de séminaires de formation au profit des magistrats du Ministère Public, des cadres et des acteurs du marché des capitaux en général.
- ⊙ Convention AMMC - Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM) qui prévoit la mise en place d'un programme de formation et d'information sur les solutions de financement via le marché des capitaux à destination des professionnels des réseaux bancaires notamment. L'objectif est de favoriser la compréhension et l'utilisation des instruments de marché par les épargnants et les PME.

En continuité de son engagement en faveur de la promotion de l'éducation financière, l'AMMC compte multiplier ses efforts à travers le développement d'outils digitaux permettant un accès plus large aux ressources d'éducation financière disponibles, le renforcement des réseaux de professionnels relais qui offrent une plus grande ouverture sur des segments plus larges du public. D'autre part, l'AMMC veillera à rehausser les capacités des acteurs de la place financière marocaine grâce au déploiement du dispositif d'habilitation des professionnels et l'élargissement de sa sphère.

# TABLEAU DE BORD : VUE SUR LES MARCHÉS

## INDICATEURS BOURSIERS

### Principaux indicateurs boursiers

	OCTOBRE 2020	OCTOBRE 2021	VARIATION
MASI	10 460,66	13 555,45	29,58%
Capitalisation	542,28	697,51	28,62%
En Milliards MAD			
Marché Central (volume annuel)	26,2	30,88	17,86%
Marché de Blocs (volume annuel)	4,58	11,04	141,04%

	OCTOBRE 2020	OCTOBRE 2021
Ratio de liquidité	8,89 %	9,72%

Source : Bourse de Casablanca

Par ailleurs, le ratio de liquidité s'est établi, à fin octobre 2021, à 9,72% soit une hausse de 9,33% par rapport à fin octobre 2020.

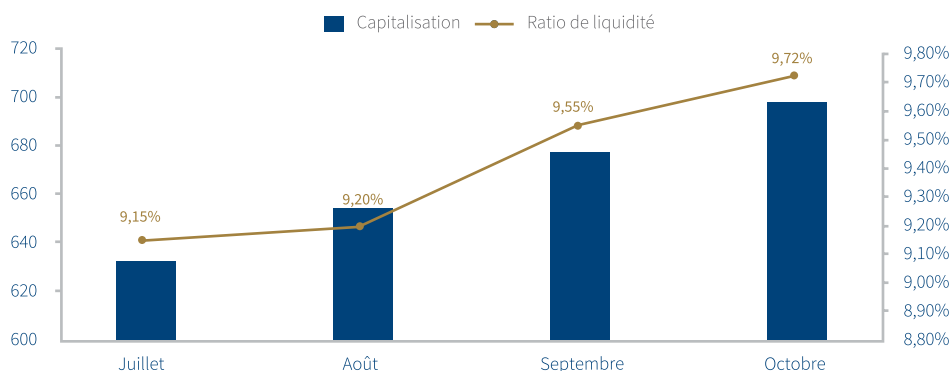
Les indicateurs de la Bourse de Casablanca se sont globalement inscrits en hausse durant les dix premiers mois de l'année 2021. Ainsi, le MASI a cumulé une progression de +20,09% depuis le début de l'année et de +29,58% en glissement annuel. L'indice de toutes les valeurs cotées a franchi en septembre dernier la barre des 13 000 points et en a rajouté encore à son compteur pour s'élever à 13 555,45 points à fin octobre 2021.

De son côté, la capitalisation boursière a atteint 697,51 milliards de DH à fin octobre 2021, contre 584,97 milliards de DH au 31 décembre 2020 gagnant plus de 112 milliards de dirhams en l'espace de 10 mois. Le ratio de liquidité s'est, pour sa part, apprécié, s'établissant à 9,72% au titre du mois d'octobre 2021, contre 8,89% un an auparavant.

La volumétrie s'est également inscrite en hausse durant les dix premiers mois de l'année 2021. Le volume transactionnel global a en effet avoisiné les 42 milliards de dirhams, augmentant de plus de 11 milliards par rapport à la même période de l'année précédente, avec un concours plus important du marché de blocs. Sur le marché central, la moyenne quotidienne des échanges est passée de 126 millions de dirhams au cours des dix premiers mois de 2020 à 151 millions de dirhams sur la même période de 2021.

### Évolution de la capitalisation boursière et du ratio de liquidité (Juillet-Octobre 2021)

	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE
Capitalisation	633	653	677	698
Ratio de liquidité	9,15%	9,20%	9,55%	9,72%



Source : Bourse de Casablanca

## TABLEAU DE BORD : VUE SUR LES MARCHÉS

### Liquidité des titres et mode de cotation en Bourse

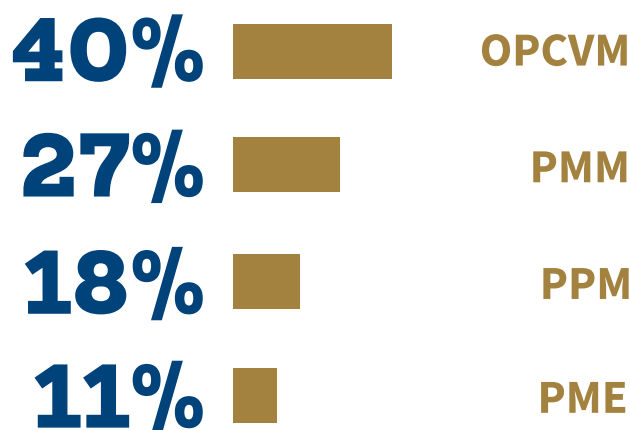
La liquidité des titres est un facteur déterminant dans le choix du mode de cotation d'un instrument financier en Bourse. Pour rappel, la cotation des titres à la Bourse de Casablanca est organisée selon la logique de confrontation des ordres sur un carnet central. Les ordres de bourse formulés par les investisseurs sont acheminés par les sociétés de bourse vers le système de cotation électronique de la Bourse. Les ordres sont ordonnés selon une règle de priorité basée sur leur niveau de prix et leur horodatage, et exécutés en cas de présence d'ordres d'achat et de vente proposés à des prix compatibles (un prix à l'achat égal ou supérieur à un prix à la vente). Si ce processus est identique à tous les instruments cotés en Bourse, la génération des exécutions diffère selon le cycle de négociation applicable. Au fixing, les exécutions sont générées à un seul moment après une période d'accumulation des ordres. Un cours d'exécution unique est appliqué à tous les ordres compatibles selon un algorithme qui cherche à maximiser le nombre de titres échangés. En continu, les transactions sont générées en temps réel et en continu dès lors que deux ordres en sens inverse sont présents sur le carnet. Plusieurs cours d'exécution sont alors possibles lors d'une même séance de Bourse.

Pour affecter un instrument financier à un cycle de négociation, la Bourse calcule sa liquidité par combinaison de cinq critères calculés sur la base des données du dernier semestre : (C1) le volume moyen de transactions par séance ; (C2) le nombre moyen de titres traités par séance ; (C3) la fréquence de cotation de l'instrument ; (C4) le nombre moyen de contrats enregistrés par séance et (C5) la capitalisation flottante de l'instrument. Pour chaque instrument, une note globale est calculée. Elle correspond à la somme des notes attribuées à chaque critère, pondérées selon des coefficients allant de 15% à 30%, avec un poids plus fort pour C2 et C3. Le résultat est classé par ordre décroissant des notes. Plus la note finale est élevée plus le titre est considéré comme liquide et inversement. Les instruments sont en conséquence répartis en valeurs liquides, négociées selon le cycle de cotation continu et valeurs peu liquides, négociées selon le cycle de cotation au fixing. Chaque semestre, une mise à jour est réalisée par la Bourse de Casablanca et les résultats sont publiés par Avis sur son site. [lien hypertexte instruction de la bourse IN-2019-018]

### PROFILS DES INVESTISSEURS

Le troisième trimestre de l'année 2021 a été marqué par une prépondérance de l'intervention des OPCVM avec une part relative de 40% du volume transactionnel des actions sur le marché central. Cette catégorie devance significativement celle des personnes morales marocaines qui concentre 27% des parts. Les personnes physiques marocaines et les personnes morales étrangères ont drainé respectivement 18% et 11%.

En matière d'évolution, les OPCVM ont vu leur poids s'apprécier de 12 points par rapport au trimestre précédent et de 5 points en glissement annuel. De même, la part des personnes morales étrangères a progressé de 5 points (passant de 6% au T2-2021 à 11% au T3-2021) et les personnes physiques marocaines ont gagné 4 points de pourcentage, passant de 14% à 18%. A l'inverse, les personnes morales marocaines ont vu leur poids diminué de 23 points (passant de 50% au T2-2021 à 27% au T3-2021).



Source : Sociétés de Bourse

# TABLEAU DE BORD : VUE SUR LES MARCHÉS

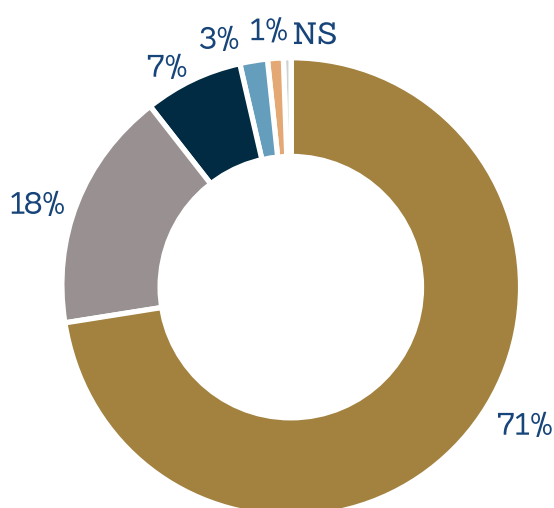
## MARCHÉ DE LA DETTE

Encours obligataires et TCN (en millions de dirhams)

	Bons du Trésor	Bons des sociétés de financement	Certificats de dépôt	Billets de trésorerie	Obligations	FPCT
Encours fin T2-2021	624 856,70	25 891,75	62 856,80	1 724,00	154 023,22	9 985,03
Levées	30 821,00	1 560,00	4 230,90	107,00	8 604,03	1 250,10
Remboursement	21 243,10	880,17	7 656,40	494,00	3 341,10	10,87
Situation fin T3-2021	634 434,60	26 571,58	59 431,30	1 337,00	159 286,15	11 224,26

Répartition des encours obligataires et des TCN (T3-2021)

Source : Maroclear

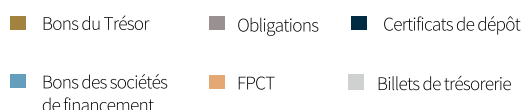


# 71%

La part des bons du Trésor dans le marché de la dette demeure prépondérante, représentant 71% de l'encours global. Dans le segment de la dette souveraine, les levées du Trésor se sont chiffrées à 30,8 milliards au cours du troisième trimestre 2021. Les émissions ont porté à hauteur de 62% sur des maturités moyennes, 24% sur des maturités courtes et 14% sur le long terme, avec des taux compris entre 1,34% et 3,45%.

Au niveau du marché obligataire, les émissions ont atteint 8,6 milliards de dirhams dont 73% opérées par des sociétés de participation. L'encours des obligations s'est élevé à 159,3 milliards à fin septembre 2021, en hausse de 4,9% par rapport à fin décembre 2021.

S'agissant du marché des titres de créances négociables, les émissions ont atteint 5,9 milliards de dirhams, drainées à hauteur de 72% par les levées bancaires.

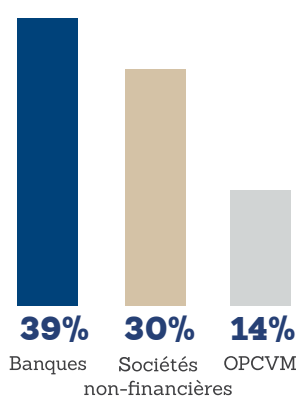


Source : Maroclear

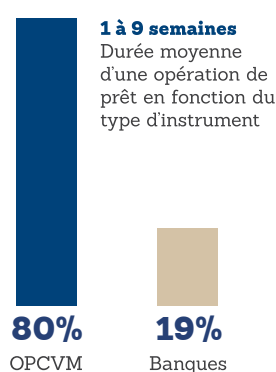
## PRÊT DE TITRES (T3-2021)

Répartition des opérations de prêt/emprunt en % du volume

Principaux emprunteurs en % du volume



Principaux prêteurs en % du volume



**1 à 9 semaines**  
Durée moyenne d'une opération de prêt en fonction du type d'instrument

Source : Teneurs de comptes

## TABLEAU DE BORD : VUE SUR LES MARCHÉS

# 46,6 milliards MAD

Avec un volume d'opération de 46,6 milliards de dirhams, l'activité de prêt de titres enregistre une hausse de 2,4% par rapport au trimestre précédent.

Les opérations de prêt de titres restent dominées par les bons du trésor, avec 90% du volume total. Les certificats de dépôt et les autres titres de créances négociables (BT, BSF) ont fait l'objet d'opérations de prêt avec des parts respectives de 5,3% et 4,5%, suivis dans une moindre mesure par les actions avec une part de 0,2%. Les obligations n'ont pas fait l'objet de prêt de titres durant le 3<sup>ème</sup> trimestre 2021.

Les emprunteurs demeurent principalement constitués de banques et de sociétés non financières, avec respectivement 39% et 30% du volume total traité.

Quant aux prêteurs, ils sont représentés par les OPCVM avec 80% du volume des opérations traitées, suivis par les banques avec une part de 19%.

## INTERMÉDIATION BOURSIÈRE

Ventilation des ordres par origine au titre du 3<sup>ème</sup> trimestre 2021

MARCHE CENTRAL – ACTIONS			
Origine de l'ordre	Nombre	Part	Variation*
Bourse en ligne	116 647	73,12%	41,33%
Routage	6 839	4,29%	96,75%
Station de négociation	3 230	2,02%	59,98%
Order Management System (OMS)	32 802	20,56%	35,07%
<b>TOTAL</b>	<b>159 518</b>	<b>100,00%</b>	<b>42,02%</b>

Source : Bourse de Casablanca

(\*) : Variation par rapport à la même période de l'année précédente

Structure de la clientèle des sociétés de Bourse

Type / nombre	T3-2020	T3-2021
Personne physique marocaine	6 176	4 792
OPCVM	896	1106
Personne morale marocaine	381	412
Personne morale étrangère	140	125
Personne physique étrangère	111	72
<b>TOTAL</b>	<b>7 704</b>	<b>6 507</b>

Source : Sociétés de Bourse

Structure des comptes-titres ouverts chez les teneurs de comptes

Nombre comptes titres	T3-2020	T3-2021
Personne physique résidente	121 621	121 758
Personne morale résidente	11 789	11 399
Personne physique non-résidente	11 713	10 027
Personne morale non-résidente	530	519
<b>TOTAL</b>	<b>145 653</b>	<b>143 703</b>

Source : Teneurs de comptes

# TABLEAU DE BORD : VUE SUR LES MARCHÉS

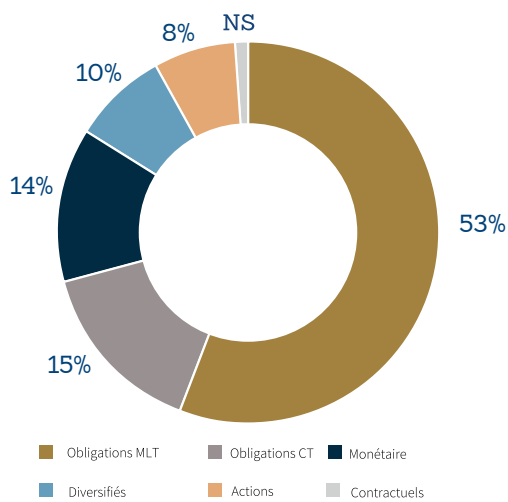
## GESTION COLLECTIVE

	T3 2020		T3 2021		Variation (en %)	
	Nombre	Montant (MMad)	Nombre	Montant (MMad)	Nombre	Montant
<b>OPCVM</b>	<b>492</b>	<b>497 428</b>	<b>531</b>	<b>590 198</b>	<b>39</b>	<b>18,7%</b>
<b>OPCC</b>	<b>8</b>	<b>1 050</b>	<b>9</b>	<b>1 121</b>	<b>1</b>	<b>6,8%</b>
<b>OPCI</b>	<b>4</b>	<b>3 550</b>	<b>14</b>	<b>11 754</b>	<b>10</b>	<b>231,1%</b>
<b>FPCT</b>	<b>13</b>	<b>431</b>	<b>14</b>	<b>2 375</b>	<b>1</b>	<b>451,0%</b>

# 55,6%

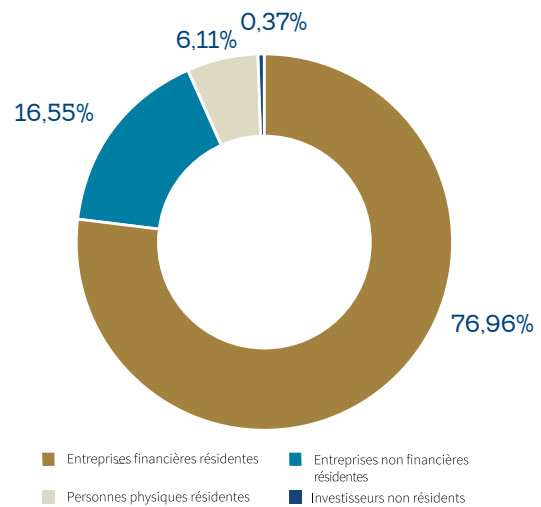
(Encours des OPC à fin T3-2021 / PIB 2020  
PIB = 1 089,52 milliards de dirhams)

Répartition de l'actif net des OPCVM par catégorie au 24-09-2021



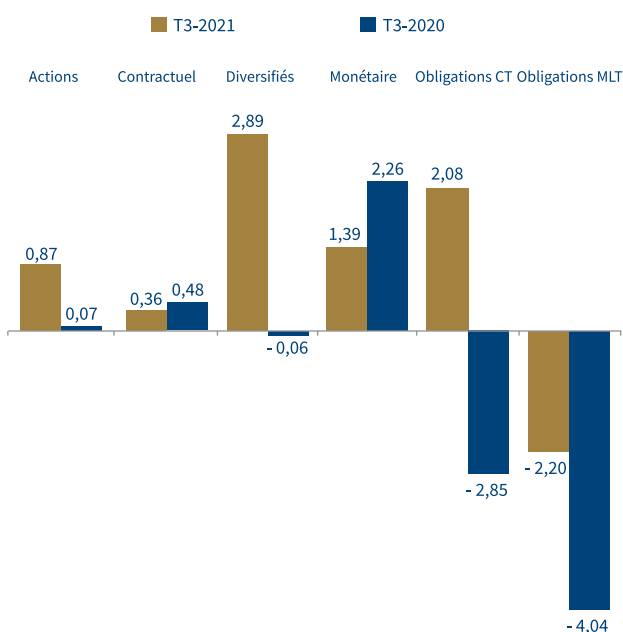
Source : Sociétés de gestion

Investisseurs en OPCVM au 24-09-2021 (en % de l'actif net)



Source : Sociétés de gestion

Souscriptions nettes<sup>1</sup> par type d'OPCVM (en milliards de dirhams)



Source : Sociétés de gestion

Durant le troisième trimestre 2021, les investisseurs se sont davantage positionnés à l'achat. Les souscriptions en OPCVM se sont élevées à 259,8 milliards de dirhams et les rachats se sont établis à 254,4 milliards de dirhams, soit une collecte nette de 5,4 milliards de dirhams.

En matière de position nette, les OPCVM de type « diversifiés » ont affiché la collecte la plus importante, soit 2,89 milliards de dirhams, suivis par le segment des obligations de courte durée et les OPCVM « monétaire » avec des soldes positifs respectifs de 2,08 et 1,39 milliards. A l'inverse, le segment des obligations de moyenne et longue durée a affiché une décollecte nette de l'ordre de 2,2 milliards de dirhams.

De son côté, l'actif net des OPCVM s'est élevé à 590,2 milliards de dirhams, en progression de 18,65% en glissement annuel et de 12,81% depuis le début de l'année.

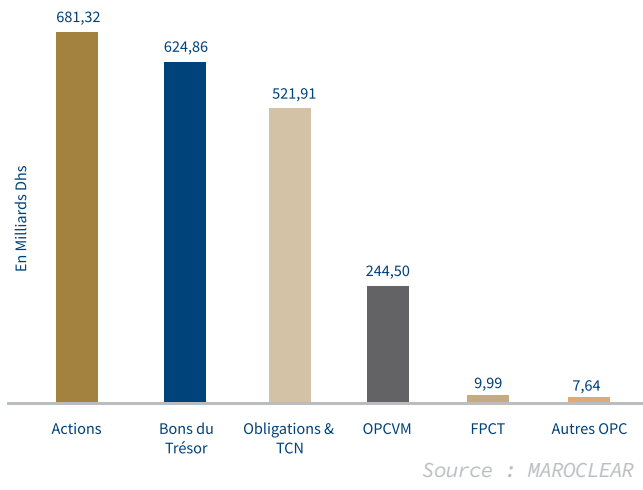
A fin septembre 2021, tous les segments ont enregistré des performances annuelles positives. En lien avec la progression notable du MASI, les OPCVM « actions » et « diversifiés » ont réalisé les performances les plus importantes, avec respectivement 18,14% et 5,91%, tandis que les OPCVM « Obligations MLT », « Obligations CT » et « monétaires » ont affiché des performances respectives de 2,25%, 1,46% et 1,08%.

<sup>1</sup>Souscriptions nettes = (Souscriptions – Rachats)

# TABLEAU DE BORD : VUE SUR LES MARCHÉS

## INDICATEURS POST-MARCHÉ

### Encours MAROCLEAR



**2 090**  
milliards MAD

La capitalisation des valeurs conservées par Maroclear à fin juin 2021 s'est élevée à 2 090 milliards de dirhams contre 1 951 milliards de dirhams à fin décembre 2020, soit une hausse de 7,12%. Cette évolution est due à l'appréciation de 13,4% de l'encours de la Bourse, passant de 600 milliards de dirhams à fin décembre 2020 à 681 milliards de dirhams à fin juin 2021 et à l'augmentation de 9,5% de l'encours des OPCVM qui s'est élevé à 521,9 milliards de dirhams à fin juin 2021.

### Flux dénoués

Statistiques sur les flux dénoués par filière durant le premier semestre 2021 :

Filière	Nombre Moyen Quotidien	Volume Moyen Quotidien (En Millions MAD)
Bourse	3 304	771
Gré à Gré	659	54 943
Franco (Sans contrepartie en espèces)	171	-
<b>TOTAL</b>	<b>4 134</b>	<b>55 714</b>

Source : MAROCLEAR

### Opérations Sur Titres (OST)

Le nombre d'OST exécutées par MAROCLEAR le premier semestre 2021 :

Nature des OST	Nombre
Détachement de droits/coupons	515
Autres opérations	10

Source : MAROCLEAR

# TABLEAU DE BORD : VUE SUR LES MARCHÉS

## APPEL PUBLIC A L'ÉPARGNE

Liste des opérations financières visées par l'AMMC (du 12 mai 2021 au 30 octobre 2021)

Type d'opération	Emetteur	Montant (en millions MAD)	Commentaire
Augmentation de capital	ATTIJARIWAFI BANK (25/06/2021)	891,90	Augmentation du capital social par conversion optionnelle totale ou partielle en actions d'une partie des dividendes relatifs à l'exercice 2020.
	BANQUE CENTRALE POPULAIRE (29/07/2021)	809,02	Augmentation du capital social par conversion optionnelle partielle en actions dans la limite de 50% des dividendes relatifs à l'exercice 2020.
	JET CONTRACTORS (13/08/2021)	20,00	Augmentation de capital par compensation de créances liquides et exigibles réservée à AR Corporation et M. Amine Daoudi.
Programme de rachat d'actions	BANQUE CENTRALE POPULAIRE (08/06/2021)	3 549,57	Programme de rachat d'actions.
	STOKVIS NORD AFRIQUE (18/08/2021)	9,20	Programme de rachat d'actions.
Emprunt obligataire	DOUJA PROMOTION Groupe ADDOHA (16/07/2021)	454,03	Emission d'un emprunt obligataire garanti réservé aux détenteurs des obligations émises en 2014.
	BANK OF AFRICA - GROUPE BMCE (04/08/2021)	1 000	Emission d'obligations subordonnées perpétuelles avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons.
Mise à jour annuelle du programme d'émission de billets de trésorerie	DOUJA PROMOTION Groupe ADDOHA (16/07/2021)	-	Mise à jour du dossier d'information relatif au programme d'émission de billets de trésorerie de Douja Promotion Groupe Addoha. Ancien plafond du programme : 1 milliard de dirhams, nouveau plafond du programme : 400 millions de dirhams.
	BANK OF AFRICA - GROUPE BMCE (04/08/2021)	-	Mise à jour du dossier d'information relatif au programme d'émission de billets de trésorerie de ARADEI CAPITAL. Plafond du programme d'émission : 500 millions de dirhams.
	JET CONTRACTORS (13/08/2021)	-	Mise à jour du dossier d'information relatif au programme d'émission de billets de trésorerie de JET CONTRACTORS. Plafond du programme d'émission : 200 millions de dirhams.
	RESIDENCES DAR SAADA (09/09/2021)	-	Mise à jour du dossier d'information relatif au programme d'émission de billets de trésorerie de RESIDENCES DAR SAADA. Plafond du programme d'émission : 500 millions de dirhams.
	IMMORENTE INVEST (13/09/2021)	-	Mise en place d'un programme d'émission de billets de trésorerie. Plafond du programme d'émission : 300 millions de dirhams.
	LABEL VIE S.A. (16/09/2021)	-	Mise à jour du dossier d'information relatif au programme d'émission de billets de trésorerie de LABEL VIE S.A. Plafond du programme d'émission : 800 millions de dirhams.
Mise à jour annuelle du programme d'émission de certificats de dépôt	FONDS D'ÉQUIPEMENT COMMUNAL (09/06/2021)	-	Mise à jour du dossier d'information relatif au programme d'émission de certificats de dépôt. Plafond de l'émission : 7 milliards de dirhams.
	BMCI (05/07/2021)	-	Mise à jour du dossier d'information relatif au programme d'émission de certificats de dépôt. Plafond de l'émission : 12 milliards de dirhams.
	BANK OF AFRICA - GROUPE BMCE (23/07/2021)	-	Mise à jour du dossier d'information relatif au programme d'émission de certificats de dépôt. Plafond de l'émission : 15 milliards de dirhams.
	CRÉDIT DU MAROC (28/07/2021)	-	Mise à jour du dossier d'information relatif au programme d'émission de certificats de dépôt. Plafond de l'émission : 9 milliards de dirhams.

# TABLEAU DE BORD : VUE SUR LES MARCHÉS

Type d'opération	Emetteur	Montant (en millions MAD)	Commentaire
Mise à jour annuelle du programme d'émission de certificats de dépôt	CFG BANK (29/07/2021)	-	Mise à jour du dossier d'information relatif au programme d'émission de certificats de dépôt. Plafond de l'émission : 5 milliards de dirhams.
	CDG CAPITAL (21/09/2021)	-	Mise à jour du dossier d'information relatif au programme d'émission de certificats de dépôt. Ancien plafond du programme : 2,5 milliards de dirhams, nouveau plafond du programme : 3,5 milliards de dirhams.
Mise à jour annuelle du programme d'émission de Bons de Sociétés de Financement	SOGELEASE (20/09/2021)	-	Mise à jour du dossier d'information relatif au programme d'émission de Bons de Sociétés de Financement. Plafond du programme : 4 milliards de dirhams.
	RCI FINANCE MAROC (22/09/2021)	-	Mise à jour du dossier d'information relatif au programme d'émission de Bons de Sociétés de Financement. Plafond du programme : 3,5 milliards de dirhams.
	SOFAC (23/09/2021)	-	Mise à jour du dossier d'information relatif au programme d'émission de Bons de Sociétés de Financement. Ancien plafond du programme : 3,7 milliards de dirhams. Nouveau plafond du programme : 4,5 milliards de dirhams.
	EQDOM (24/09/2021)	-	Mise à jour du dossier d'information relatif au programme d'émission de Bons de Sociétés de Financement. Plafond du programme : 7 milliards de dirhams.
Offre Publique	NEXANS MAROC (06/08/2021)	60,74	Offre publique de retrait volontaire visant les actions de Nexans Maroc non détenues par Nexans Participations en vue de la radiation de la cote de Nexans Maroc à l'initiative de Nexans Participations.
Opérations réservées aux salariés de groupes étrangers	VINCI (France) (visa définitif : 25/05/2021)	26,51	Augmentation de capital et/ou cession d'actions, réservées aux salariés des filiales étrangères de VINCI S.A. adhérents au plan d'épargne d'actionnariat international du groupe VINCI. Sociétés concernées au Maroc : FREYSSIMA MAROC, CEGELEC MAROC, DUMEZ MAROC, SOGEA MAROC, SOLSIF MAROC, EXPROM FACILITIES, VIGIPROM, ASOLUTION SERVICES, SIXENSE MAROC ET LES SUCCURSALES SIXENSE SOLDATA MAROC et TERRE ARMEE MAROC.
	SANOFI (27/05/2021) (08/06/2021)	7,47	Augmentation de capital en numéraire par émission d'actions SANOFI réservée aux salariés adhérents au plan d'épargne groupe Sanofi. Société concernée au Maroc : SANOFI-AVENTIS Maroc.
	FAURECIA (visa définitif : 23/06/2021)	11,62	Offre réservée aux salariés du Groupe FAURECIA par augmentation de capital et/ou cession d'actions FAURECIA. Sociétés concernées au Maroc : Faurecia Équipements Automobiles Maroc, Faurecia Automotive Systems Technologies et Faurecia Automotive Industries Morocco.
	DECATHLON (29/07/2021)	5,11	Offre de souscription d'actions de la société Décathlon International Shareholding réservée aux salariés du groupe adhérents au plan d'épargne d'entreprise du groupe décathlon. Les sociétés concernées au Maroc : DECAPRO MAROC, DECATHLON MAROC, PROXYLINE, DECATHLON REGIONAL SUPPORT
	AXA (France) (visa définitif : 14/10/2021)	48,78	Augmentation de capital en numéraire par émission d'actions AXA SA réservée aux salariés du groupe adhérents au Plan International d'Actionnariat de Groupe (PIAG). Sociétés concernées au Maroc : Axa Assurance Maroc, Axa Assistance Maroc Services, Institut de formation et de développement professionnel AXA, Axa Crédit, Carré Assurance Maroc et Société de Gestion et de Surveillance (SGS), Les succursales : Axa France IARD Succursale, AXA France Vie Succursale, AVANSSUR Succursale Maroc et AXA Group Opérations Morocco.
	ATOS SE (09/09/2021)	20,86	Augmentation de capital en numéraire par émission d'actions ATOS SE réservée aux salariés du groupe adhérent au plan d'épargne d'entreprise du groupe ATOS. Les sociétés concernées au Maroc : Atos IT Services, Atos ITS Nearshore, Center Maroc et Bull Maroc.

## TABLEAU DE BORD : VUE SUR LES MARCHÉS

Type d'opération	Emetteur	Montant (en millions MAD)	Commentaire
Opérations réservées aux salariés de groupes étrangers	VEOLIA ENVIRONNEMENT (13/09/2021)	64,54	Augmentation de capital en numéraire par émission d'actions Veolia Environnement réservée aux salariés adhérents aux plans d'épargne entreprise et au plan d'épargne du groupe international. Les sociétés concernées au Maroc : VEOLIA SERVICES A L'ENVIRONNEMENT MAROC, VEOLIA ENVIRONNEMENT, INDUSTRIE MAROC, AMENDIS, REDAL, AMANOR, VEOS DECHETS DANGEREUX ET COMPAGNIE DE TRAVAUX HYDRAULIQUES DU MAGHREB.
	CAPGEMINI (France) (16/09/2021)	48,36	Augmentation de capital en numéraire par émission d'actions CAPGEMINI SE réservée aux salariés et mandataires sociaux adhérents au Plan d'Epargne Groupe International (PEGI). Sociétés concernées au Maroc : CAPGEMINI TECHNOLOGY SERVICES MAROC S.A., ALTRAN MAROC et MG2 ENGINEERING.
	ORANGE France (17/09/2021)	94,64	Cession d'actions orange réservée aux salariés adhérents au plan d'épargne. Sociétés concernées au Maroc : Medi Telecom SA, Medi Telecom Distribution SA, Sofrecom Services Maroc, Orange Money Maroc SA, Orange Business Maroc SARL, Orange Middle East & Africa Management SA.

### Placement privé

Entre le 12 mai et le 13 octobre 2021, l'AMMC a donné son accord pour 6 opérations de placement privé pour un montant total de 6,7 milliards de dirhams. Ces opérations ont porté uniquement sur des emprunts obligataires.

## FAITS MARQUANTS

### L'AMMC présente son plan stratégique triennal 2021-2023



L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) a présenté, en juin 2021, son nouveau plan stratégique couvrant la période 2021-2023 qui arrive dans un contexte particulier, marqué par la pandémie du Coronavirus. Inscrit dans une dynamique de relance économique, le plan stratégique triennal 2021-2023 de l'AMMC prend en compte les enseignements et les défis de la crise et a pour ambition de contribuer à l'édification d'une économie attractive et plus compétitive.

Fruit d'un travail collaboratif entre l'AMMC et les acteurs du marché et nourrie de l'expérience de ces dernières années, la stratégie de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux repose sur 4 grands piliers déclinés en 10 leviers d'actions prioritaires et guidés par une vision centrale.

[Lien de téléchargement](#)

### Participation de l'AMMC à Dubaï Expo 2020 pour la promotion du marché financier marocain



La programmation économique et scientifique du Pavillon Maroc lors de l'Exposition Universelle organisée à Dubaï a consacré la semaine du 10 au 16 octobre au thème « Le Maroc : Un Hub Mondial Pour Investir ». Dans ce cadre, l'AMMC, représentée par sa Présidente Madame Nezha HAYAT, a participé, auprès d'une délégation composée des principaux

acteurs clé de l'écosystème financier, aux différents événements et conférences pour promouvoir le marché des capitaux marocain et les opportunités qu'il offre à l'ensemble des acteurs.

### Publication du 3e numéro du guide de l'investisseur : Comprendre les introductions en bourse

Dans le cadre de sa mission de promotion de l'éducation financière du public, l'AMMC produit le 3e numéro de la série guide de l'investisseur visant principalement à aider le grand public à mieux appréhender les notions de base de l'investissement dans le marché des capitaux.

Ce 3e numéro a pour objectif d'expliquer de façon simplifiée le mécanisme de l'introduction en bourse et de démystifier tous les concepts qui s'y rattachent. Pour ce faire, ce guide revient, dans un

# ACTUALITÉS DU RÉGULATEUR

premier temps, de façon détaillée et structurée sur la définition, les grandes étapes et les acteurs d'une opération d'introduction en bourse puis, dans un second temps, sur les démarches à respecter lors de cette opération.

[Lien de téléchargement](#)



## Prix AMMC de la recherche scientifique

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), avec l'appui de son Conseil scientifique, lance le prix AMMC de la recherche pour soutenir et encourager la recherche académique sur des thèmes en lien avec le marché des capitaux.

Le prix AMMC de la recherche récompense les chercheurs dont les travaux contribuent à faire avancer la recherche dans l'un des domaines suivants :

- le financement à long terme via les marchés ;
- la liquidité et la valorisation des instruments financiers ;
- le marché à terme et la chambre de compensation ;
- la gestion d'actifs ;
- la microstructure des marchés financiers ;
- les fintechs et les marchés financiers (ICO, crypto-actifs ...) ;
- la finance participative.

Sont ainsi éligibles au prix AMMC de la recherche, les étudiant(e)s doctorants ou les titulaires d'un doctorat, âgé(e)s de moins de 40 ans, de nationalité marocaine et affilié(e)s à une

institution académique au Maroc ou à l'étranger ou de nationalité étrangère et affilié(e)s à une institution académique au Maroc.

## Participation à la 5e édition de la World Investor Week pour la promotion de l'éducation financière des épargnants



L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) réitère son engagement pour la promotion de l'éducation financière des épargnants à travers sa participation pour la cinquième année consécutive à la World Investor Week (WIW), une campagne internationale initiée par l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV). Célébrée durant les mois d'octobre et de novembre 2021, cette 5e édition de la WIW mobilise plus de 100 juridictions à travers la planète autour de deux grandes thématiques : la finance durable et la prévention contre les fraudes.

Pour sa cinquième participation, l'AMMC organise des rencontres avec les étudiants de grandes écoles pour la présentation du marché des capitaux et la diffusion au public de différents contenus pédagogiques incluant le présent numéro de la revue ainsi que le 3e numéro du guide de l'investisseur consacré à l'introduction en Bourse.

## Revue des seuils de variation maximale des instruments financiers

Compte tenu de la conjoncture actuelle et de l'évolution des indicateurs boursiers, l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux a décidé, en octobre dernier, de revoir les seuils de variation maximale applicables aux instruments financiers inscrits à la cote de la Bourse des valeurs de Casablanca<sup>1</sup>. De ce fait, et à compter du 12 octobre, la variation maximale, à la hausse et à la baisse,

<sup>1</sup>Pour rappel, ces seuils ont été revus à la baisse en avril 2020, dans le cadre des mesures exceptionnelles prises par l'AMMC en réponse à la crise sanitaire.

# ACTUALITÉS DU RÉGULATEUR

du cours d'un instrument financier pendant une même séance ne peut excéder les seuils suivants :

- 6% du cours de référence pour les titres de capital dont la cotation est en mode continu ;
- 4% du cours de référence pour les titres de capital dont la cotation est en mode fixing ;
- 2% du cours de référence pour les titres de créance.

## Participation à la 13e réunion du Comité de Coordination et de Surveillance des Risques Systémiques

Le Comité de Coordination et de Surveillance des Risques Systémiques, composé des représentants de l'AMMC, de Bank Al-Maghrib, de l'ACAPS et de la Direction du Trésor et des Finances Extérieures, a tenu le mardi 6 juillet sa treizième réunion au siège de Bank Al-Maghrib à Rabat. Il a approuvé le rapport sur la stabilité financière au titre de l'exercice 2020 et examiné l'état d'avancement de la feuille de route de stabilité financière pour la période 2019-2021.

Le Comité s'est enquis, en particulier, des projets engagés par les régulateurs financiers pour la surveillance des risques émergents, notamment les cyber-risques et ceux liés au changement climatique. Il a également fait le point sur l'évolution des risques affectant le secteur financier national et a, dans ce cadre, passé en revue la synthèse des réunions régulières des représentants du Comité tenues depuis le début de la crise sanitaire.

## L'AMMC signe une convention de coopération avec le Conseil de la Concurrence

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) et le Conseil de la Concurrence ont signé, mardi 9 novembre 2021, une convention de coopération portant sur l'instauration d'un cadre de concertation autour des aspects liés à la régulation concurrentielle dans le marché des capitaux.

Signée par la Présidente de l'AMMC, Madame Nezha Hayat et le Président du Conseil de la concurrence, Monsieur Ahmed Rahhou, cette convention s'inscrit dans le cadre de la volonté des deux institutions de créer une dynamique de coopération, d'échange et de complémentarité qui garantit l'effectivité et la pérennité de leurs actions communes, pour une bonne gouvernance, conformément au cadre légal régissant les deux parties.

Cette coopération vise l'accompagnement et la sensibilisation des opérateurs du secteur du marché des capitaux en matière de respect des normes et pratiques concurrentielles, notamment la promotion d'une concurrence libre et loyale.

## L'AMMC publie, conjointement avec Bank Al-Maghrib et l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale, le huitième rapport sur la stabilité financière au titre de l'année 2020

Le huitième numéro du rapport annuel sur la stabilité financière au titre de l'année 2020 a été publié conjointement par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), Bank Al-Maghrib (BAM) et l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS), en date du 5 août 2021.

Ce rapport revient, entre autres, sur l'évolution des principaux composants du secteur financier et souligne sa résilience face à la crise.

Le rapport s'articule autour de quatre chapitres, retraçant respectivement :

- les principaux développements macroéconomiques ;
- la situation financière des agents non financiers ;
- la solidité des institutions financières ;
- les évolutions des marchés de capitaux, des infrastructures de marché et de la circulation fiduciaire.

# ACTUALITÉS DU RÉGULATEUR

Une synthèse générale est présentée en amont, donnant une vue globale sur les principales tendances économiques et financières observées en matière de stabilité financière.

## **L'AMMC publie son rapport sur le profil des investisseurs en Bourse au titre du 3e trimestre 2021**

Le rapport publié trimestriellement par l'Autorité revient sur les principaux indicateurs du marché boursier et fournit un comparatif avec le même trimestre de l'année précédente, ainsi que sur la ventilation des opérations sur le marché par catégorie d'investisseurs.

[Lien de téléchargement](#)

## Activités de l'AMMC à l'international

### L'AMMC POURSUIT SON ENGAGEMENT AU SEIN DE L'OICV



#### Participation aux travaux du Conseil de l'OICV

En sa qualité de Présidente du Comité Régional Afrique et Moyen Orient (AMERC), Mme Nezha HAYAT, Présidente de l'AMMC, est également membre du Conseil de l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV).

À ce titre, l'AMMC a participé aux deux (2) réunions virtuelles du Conseil, tenues le 14 mai et le 9 juin 2021 qui portaient sur l'état d'avancement des projets de l'Organisation, notamment les nouveaux sujets d'intérêt relatifs aux impacts de la COVID-19 sur le marché dont l'influence des réseaux sociaux et les Special Purpose Acquisition Companies (SPACs).

L'AMMC a également été invitée à participer à la réunion spéciale du Conseil de l'OICV, tenue le 13 septembre 2021 afin de discuter des travaux en partenariat avec le Conseil de stabilité financière (FSB).

Par ailleurs, le Conseil de l'OICV a désigné son nouveau Secrétaire Général en la personne de Monsieur Martin MOLONEY.

#### Rencontre des Présidents de la région AMERC durant la réunion annuelle de l'OICV

Les membres de l'AMERC se sont réunis le 10 novembre 2021 pour discuter des priorités de la région. FinTech, Finance Durable et impacts de la pandémie ont été au menu des discussions. La réunion a été présidée par Mme Nezha HAYAT, accompagnée par son vice-président, M. ALHOUMOD, membre du conseil de la CMA d'Arabie Saoudite et M. Martin MOLONEY.

#### Participation aux comités techniques et groupes de travaux thématiques de l'OICV

L'AMMC a participé, en avril, mai, juillet et octobre 2021, aux réunions de travail consacrées à l'examen de l'état d'avancement des projets des comités techniques 3 et 5 de l'OICV.

En outre, l'AMMC a participé à la réunion plénière organisée par le Comité 3 portant sur « les tendances actuelles des investisseurs particuliers ».

Par ailleurs, l'AMMC s'est joint aux membres des Comités 2 et 3 sur les marchés secondaires pour discuter de leurs expériences sur la résilience opérationnelle des plates-formes de négociation et/ou des intermédiaires de marché dans leur juridiction pendant la pandémie.

D'autre part, et en sa qualité de membre du Sustainable task force (STF), l'AMMC a participé à la réunion du 11 mai 2021, présentant les avancées des 3 sous-groupes du STF portant essentiellement sur :

- l'état d'avancement du rapport sur « les informations liées à la durabilité à fournir par les émetteurs ».
- la contribution attendue du Technical Expert Group (TEG) au groupe international de travail IFRS Technical Readiness Working Group (TRWG) et l'agenda de la COP26 à Glasgow.

### L'AMMC consolide sa participation au sein des instances de régulation régionales et internationales

#### Soutien continu à l'Association des Autorités des Marchés Financiers d'Afrique de l'Ouest (AMFAO)

L'AMMC a participé aux multiples réunions du comité technique de l'Association des Autorités des Marchés Financiers d'Afrique de l'Ouest (AMFAO - WASRA) tenues en avril, mai et juin derniers. Le principal objectif de ces réunions est la préparation

# ACTUALITÉS DU RÉGULATEUR

de la deuxième conférence régionale sur les marchés des capitaux et la révision du contenu de la charte relative à la création de l'Association des Autorités de Marchés Financiers de l'Afrique de l'Ouest (AMFAO).

## Participation à la réunion annuelle de l'Union of Arab Securities Authorities (UASA) et signature d'un accord multilatéral

L'AMMC a participé à la 15e réunion du Conseil de l'Union of Arab Securities Authorities (UASA) tenue le 25 mai 2021. Lors de cette réunion, les membres ont examiné les réalisations de l'Union en 2020 et l'état d'avancement des projets et discuté du plan stratégique de l'Union pour la période 2021-2025. Lors de cette même réunion, les membres de l'Union ont signé un accord multilatéral de coopération et d'échange d'informations permettant la mise en vigueur de la réglementation concernant les marchés des capitaux arabes.

## Engagement de l'AMMC dans les travaux de l'Institut Francophone de la Régulation Financière (IFREFI)

L'AMMC a participé à la réunion des Présidents des régulateurs francophones membres de l'Institut Francophone de la Régulation Financière (IFREFI), tenue le 14 avril dernier. Les échanges ont principalement porté sur les développements majeurs opérés au niveau des juridictions membres, y compris en lien avec la gestion de la pandémie COVID-19.

Par ailleurs, l'AMMC a participé à la 19e session annuelle de l'IFREFI tenue en septembre dernier, sous le thème de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, marquée par l'intervention de M. MAYAKI, Secrétaire exécutif de AUDA-NEPAD, co-président du Groupe de l'ONU de Haut Niveau sur la responsabilité, la transparence et l'intégrité financière internationale pour atteindre les objectifs de l'agenda 2030 (FACTI).

## Promotion de la finance durable au niveau international

L'AMMC a participé à la « Journée régionale » du « Climate Bonds Conference » tenue le 8 septembre dernier à travers l'intervention lors d'un panel sur le thème : « Collaboration avec les parties prenantes privées : la clé pour débloquer des financements pour la croissance verte et Résilience ».



## Participation à la « French Fintech Week »



L'AMMC a participé en octobre dernier aux événements « FRENCH FINTECH WEEK » organisé par l'ACPR et l'AMF et « The Place to Crowd » organisé par l'association Financement Participatif France et l'établissement de paiement Lemon Way.

Parallèlement, et afin de finaliser le Benchmark sur la régulation des plateformes de Crowdfunding, l'AMMC a tenu des réunions de travail avec les directions concernées de l'AMF France et l'ACPR ainsi qu'avec des acteurs de l'écosystème français, le 12 octobre 2021.

# ACTUALITÉS DU RÉGULATEUR

## L'AMMC continue de renforcer la coopération bilatérale

### Redynamisation des relations avec la « Securities and Exchange Commission (SEC)-GHANA »

Dans l'objectif de renforcer la coopération entre la SEC GHANA et l'AMMC, une réunion d'échange a été organisée le 1<sup>er</sup> avril 2021 entre Madame Nezha HAYAT, Présidente de l'AMMC et Révérend Daniel OGBARMEY TETTEH, Directeur-général de la SEC GHANA.

L'AMMC a participé à la présentation du premier Capital Market Master Plan (CMMP) de la SEC GHANA le 24 mai 2021 qui servira de plan directeur pour le développement du marché des capitaux au Ghana au cours des dix prochaines années.

### Renforcement des relations avec le « Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) »

Afin de renforcer davantage la coopération bilatérale avec le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), régulateur des marchés financiers des pays de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), Mme Nezha HAYAT s'est entretenue avec l'ancien Président du CREPMF afin de dresser le bilan de la coopération bilatérale entre les deux régulateurs et de la réanimer à travers des actions ciblées.

Dans l'objectif de l'amélioration de son dispositif de contrôle des infrastructures du marché financier régional de l'UMOA, et dans le cadre de la convention d'assistance technique, l'AMMC a tenu une réunion, en mai dernier, avec une délégation du CREPMF au sujet de la surveillance des infrastructures de marché notamment la supervision du dépositaire central Maroclear conformément aux principes de la Banque des Règlements Internationaux et de l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV). Par ailleurs, l'AMMC a partagé son expertise avec le CREPMF au sujet de la revue des textes de création du Comité d'audit du régulateur et de la gestion collective dans le marché des capitaux de la zone UMOA.

### Participation à l'événement organisé par l'AMF Québec

L'AMMC a participé à la 6<sup>e</sup> édition du « Technology Applied to Securities Markets Enforcement Conference (TASMEC) » organisée en octobre dernier par l'AMF Québec.

### Partage d'expérience avec la COSUMAF

Dans le cadre de l'accord de coopération signé entre l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) et son homologue, la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF), l'AMMC a partagé son expérience dans le domaine de la finance durable, notamment les émissions des obligations vertes et sociales lors des ateliers de travail tenus à Douala en octobre dernier.

Par ailleurs, l'AMMC est intervenue dans le cadre de la formation des membres de son collège (Conseil d'Administration) sur les principes de régulation et le dispositif de supervision du marché financier, les 14 et 15 octobre 2021 à Douala.

## FLASH RÉGLEMENTATION

### Textes législatifs

**Loi n°83-20 relative au prêt de titres, publiée au BO en arabe n°7008 en date du 29 juillet 2021**

La loi n°83-20 relative aux dispositions sur les opérations de prêt de titres a été publiée, dans sa version arabe, au Bulletin Officiel le 29 juillet 2021. Les principales dispositions de cette loi sont :

- l'élargissement des opérations de prêts de titres aux non-résidents et aux prêts de titres étrangers ;
- l'élargissement du dispositif préexistant à des modèles type de conventions internationales reconnues équivalentes par l'AMMC ;
- la sécurisation des opérations de prêts de titres en les soumettant à l'obligation de constituer des garanties financières selon certaines conditions déterminées par l'Administration sur proposition de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) ;
- la création d'une plateforme multilatérale dont l'exploitation sera agréée par l'AMMC ;
- l'introduction de sanctions disciplinaires et pénales.

**Loi n° 19-20 modifiant et complétant la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes et la loi n°5-96 sur la société en nom collectif, la société en commandite simple, la société en commandite par actions, la société à responsabilité limitée et la société en participation, publiée au BO en arabe n°7006 en date du 22 juillet 2021**

La loi n° 19-20 introduit deux modifications majeures :

1. assurer une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des organes d'administration et de gouvernance des sociétés anonymes .

L'objectif de cette disposition est la bonne application du principe de parité entre les femmes et les hommes prévu par l'article 19

de la Constitution. Cette loi œuvre en effet à encourager une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration ou de surveillance des sociétés anonymes en prévoyant dans ses articles 39 et 83 que « les sociétés admettent, à travers la composition du conseil d'administration prévue par les statuts, la recherche d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes ».

À cet effet, les sociétés anonymes faisant Appel Public à l'Épargne devront assurer une représentation des femmes de 30% au 1er janvier de la 3e année suivant l'année de la publication de la loi pour se fixer à 40% au 1er janvier de la 6e année suivant l'année de cette publication.

2. instituer une nouvelle forme de société par actions dénommée « Société par Action Simplifiée ».

Le deuxième axe de cette loi porte sur l'instauration d'une nouvelle forme de société par action dénommée « société par action simplifiée » (SAS). Cette nouveauté, produite au niveau de la loi n°5-96 a pour finalité de permettre aux start-up d'opter pour cette forme de société, laquelle peut être créée non seulement par une personne morale mais aussi par une personne physique. Aussi, elle peut résulter de la création décidée par la volonté de plusieurs associés ou par un seul associé dénommé Associé unique sous la forme « SASU ». Cette nouvelle forme de société offre à ses dirigeants un cadre de fonctionnement et d'organisation marqué par une grande souplesse dans les statuts.

## L'AMMC VOUS RÉPOND

« L'AMMC vous répond » est une rubrique qui partage les réponses formulées par l'Autorité aux questions qui lui sont adressées. L'AMMC reçoit des questions sur divers sujets, liés principalement à la réglementation et à la régulation. Les émetteurs de ces questions sont les professionnels du marché et le public en général. L'Autorité veille à répondre à toutes les questions qui lui parviennent selon une procédure interne mise en place à cet effet.

### Comment est fixé le prix de souscription à une introduction en Bourse ?

Le prix de souscription est une des caractéristiques essentielles d'une opération d'introduction en bourse. Ce prix initial est fixé par la société émettrice sur la base de méthodes d'évaluation/valorisation. Dans le prospectus relatif à l'opération, préalablement visé par l'AMMC, l'émetteur présente et explique les méthodes d'évaluation retenues et les hypothèses appliquées. Les résultats obtenus dégagent un intervalle dans lequel se situe la valeur de l'entreprise. Sur cette base, il fixe le prix de souscription par action.

Il convient également de préciser que la confrontation entre l'offre (titres à émettre ou à céder dans le public) et la demande (souscriptions) peut s'organiser de deux manières selon la procédure de première cotation choisie par l'émetteur et présentée dans le prospectus de l'opération. Les différentes procédures sont fixées par l'article 2.4.16 du Règlement Général de la Bourse et regroupées sous l'appellation de « procédures de première cotation ».

Dans ce cadre, l'« offre à prix ferme » (article 2.4.5 du RG) consiste à mettre à la disposition du public une quantité de titres en fixant un prix ferme. Les ordres émis par les souscripteurs sont obligatoirement stipulés à ce prix. L'« offre à prix ouvert » (Article 2.4.7 du RG de la Bourse) consiste à mettre à la disposition du public une quantité de titres en fixant une fourchette de prix. Les ordres émis par les souscripteurs sont obligatoirement stipulés à un cours appartenant à la fourchette de prix, limites incluses. Dans ce deuxième cas, le prix d'introduction définitif est fixé à l'issue de la centralisation des souscriptions en considération des prix proposés, du nombre des souscripteurs et du taux d'allocation des titres.

Il est à rappeler que toutes les caractéristiques techniques de l'admission en Bourse, et en particulier les conditions de souscription en matière de prix et d'allocation des titres, sont exposées dans le prospectus de l'opération et tenues à la disposition du public sur les sites de l'émetteur, de la Bourse de Casablanca et de l'AMMC.

## L'AMMC VOUS RÉPOND

Dans quelles conditions s'exerce l'activité de Conseiller en investissement financier (CIF)?

L'activité de Conseiller en Investissement Financier (CIF) a été introduite par les dispositions de la loi n°19-14 du 25 août 2016 relative à la Bourse des valeurs, aux Sociétés de bourse et aux Conseillers en investissement financier, notamment à travers les dispositions de son titre IV. Une circulaire de l'AMMC complète le dispositif réglementaire en précisant les modalités pratiques, dont notamment les conditions d'enregistrement des CIF et les règles déontologiques et de bonne conduite devant être respectées par les CIF.

L'activité de CIF est réservée, conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi précitée, exclusivement aux personnes morales ayant leur siège social au Maroc et qui exercent à titre principal et habituel, une ou plusieurs des activités suivantes :

- ⊙ le conseil en gestion de portefeuille d'instruments financiers ;
- ⊙ le conseil et l'assistance en matière de gestion de patrimoine ;
- ⊙ le conseil et l'assistance en matière de gestion financière et d'ingénierie financière pour le compte des organismes ou des personnes morales faisant appel public à l'épargne ;
- ⊙ le conseil de la clientèle pour l'acquisition ou l'aliénation d'instruments financiers ;
- ⊙ le conseil à l'occasion des opérations d'appel public à l'épargne ;
- ⊙ le conseil des sociétés en matière d'introduction en bourse et leur accompagnement après ladite introduction.

Les CIF peuvent également exercer, à titre d'activité connexe, la réception et la transmission d'ordres pour le compte de tiers.

Il convient de souligner que l'exercice de l'activité de CIF est exclusivement réservé aux personnes morales enregistrées auprès de l'AMMC. L'enregistrement des CIF auprès de l'AMMC est tributaire de l'accomplissement de la formalité de demande d'enregistrement adressée à l'AMMC et de la remise d'un dossier, dont le contenu est fixé par circulaire de cette dernière. Principalement, l'autorité s'assure que la personne morale souhaitant s'enregistrer auprès d'elle en tant que CIF présente toutes les garanties nécessaires à l'exercice de cette activité, notamment en ce qui concerne l'organisation, les moyens techniques et les compétences de ses dirigeants.

Au terme du délai de traitement de la demande, l'AMMC délivre une décision d'enregistrement à la personne morale demanderesse. Ladite décision fixe les activités pour lesquelles le CIF a obtenu l'autorisation d'exercice.

Une liste des CIF enregistrés est établie et mise à jour par l'AMMC sur son site, elle mentionne les activités que le conseiller est autorisé à exercer.

L'activité de CIF deviendra opérationnelle à compter de la date de la publication au Bulletin officiel de la circulaire de l'AMMC corrélative.

# RETOUR SUR : LES RÉSULTATS SEMESTRIELS DES SOCIÉTÉS COTÉES

Les résultats semestriels des sociétés cotées par secteur d'activité

Secteur	Revenus S1 2020 - S1 2021			Résultats S1 2020 - S1 2021		
	CA/PNB/PE S1 2020 (*)	CA/PNB/PE S1 2021	variation %	RN/RNPG S1 2020 (*)	RN/RNPG S1 2021	variation %
Agroalimentaire et Production	10 102 148	10 302 524	1,98%	441 078	440 904	-0,04%
Assurances	10 670 151	11 624 334	8,94%	-24 895	1 028 892	4 232,93%
Banques	33 581 298	34 143 370	1,67%	2 767 285	6 151 868	122,31%
Cimenteries, Bâtiment et Matériaux de Construction	7 302 794	9 634 955	31,94%	575 538	1 658 170	188,11%
Boissons	1 507 040	1 749 968	16,12%	-43 186	83 581	293,54%
Chimie	514 374	646 017	25,59%	26 418	56 613	114,30%
Distribution et Commerce	8 346 396	10 770 741	29,05%	187 478	458 413	144,52%
Electricité	4 016 362	3 464 855	-13,73%	428 493	443 557	3,52%
Equipements Electroniques et Electriques	886 351	1 063 644	20,00%	14 189	49 171	246,54%
Industrie Pharmaceutique	1 086 936	1 272 054	17,03%	131 117	162 481	23,92%
Ingénieries et Biens d'Equipeement Industriels	154 965	87 229	-43,71%	-46 961	-39 177	16,58%
Matériels, Logiciels et Services Informatiques	1 775 617	1 826 699	2,88%	134 560	122 651	-8,85%
Mines	3 008 142	3 458 025	14,96%	199 569	161 194	-19,23%
Pétrole et Gaz	7 391 582	9 021 343	22,05%	116 615	680 163	483,26%
Services aux Collectivités	3 381 557	3 456 279	2,21%	-25 874	7 845	130,32%
Sociétés de financement	745 256	765 494	2,72%	63 352	142 474	124,89%
Sociétés immobilières et hôtelières	2 081 044	2 200 263	5,73%	-141 734	23 589	116,64%
Sociétés de Portefeuilles / Holdings	1 405 681	1 303 724	-7,25%	76 287	61 943	-18,80%
Sylviculture et Papier	23 009	33 080	43,77%	-7 868	-3 667	53,39%
Télécommunications	18 323 000	17 780 000	-2,96%	1 969 000	2 827 000	43,58%
Transport et services de transport	1 829 754	2 249 864	22,96%	26 361	268 403	918,18%
<b>Total</b>	<b>118 133 457</b>	<b>126 854 462</b>	<b>7,38%</b>	<b>6 866 822</b>	<b>14 786 068</b>	<b>115,33%</b>

CA : Chiffre d'Affaires      RN : Résultat Net  
 PNB : Produit Net Bancaire      RNPG : Résultat Net Part du Groupe  
 PE : Primes Emises brutes par les entreprises d'assurance et de réassurance

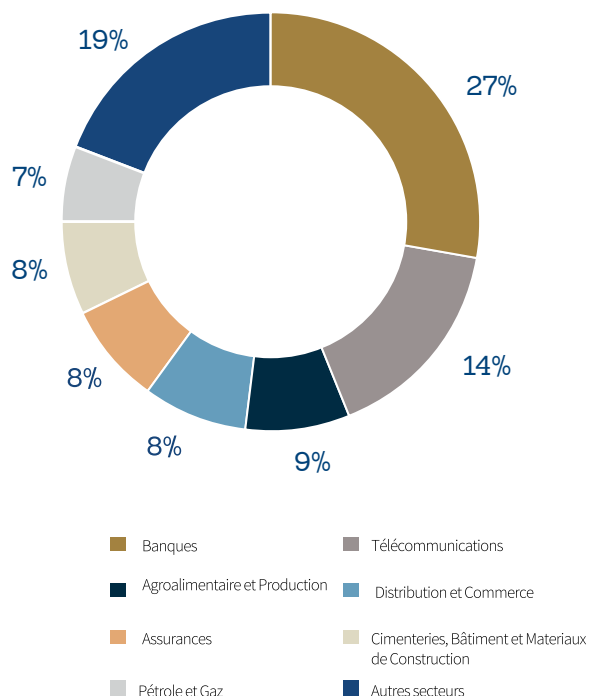
(\*) Les chiffres S1 2020, publiés dans la RMC- n° 5, ont été révisés suite à :

- l'ajout de Aradei Capital, introduite en Bourse en décembre 2020 ;
- la publication en 2021 des comptes 2020 pro forma (1 société) ;
- la première publication de comptes consolidés en 2021 avec révision des chiffres 2020 (6 sociétés).

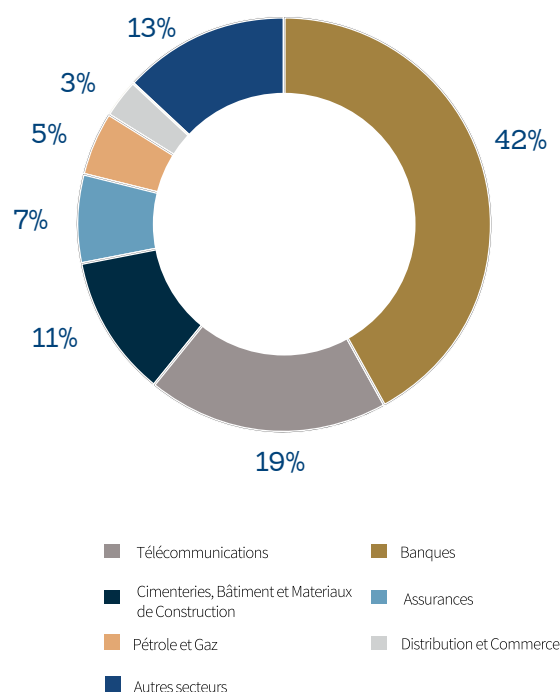
# RETOUR SUR : LES RÉSULTATS SEMESTRIELS DES SOCIÉTÉS COTÉES

## LES RÉSULTATS DES ÉMETTEURS COTÉS EN BOURSE

Contribution au chiffre d'affaires S1 2021



Contribution au résultat S1 2021



# 126,9 milliards MAD

Au premier semestre 2021, le chiffre d'affaires global des sociétés cotées a marqué une hausse de 7,4%, s'élevant à 126,9 milliards de dirhams. Le secteur bancaire, ayant généré 27% du total, a réalisé un chiffre d'affaires de 34 milliards en légère hausse (+1,67%) par rapport à la même période de l'année 2020. Le secteur « Télécommunications » qui contribue à hauteur de 14% dans le revenu global, a enregistré un chiffre d'affaires de 17,8 milliards de dirhams en recul de 3% comparé au S1 2020, sous l'effet notamment de la baisse des tarifs de terminaison d'appel national, qui s'est appliqué depuis décembre 2020, et d'un environnement de plus en plus concurrentiel.

S'agissant des résultats, les sociétés cotées ont réussi à doubler le chiffre réalisé en 2020 et à se rapprocher du niveau atteint en 2019, soutenu par une reprise économique qui concerne la majorité des sociétés. Le bénéfice net global s'est élevée à presque 15 milliards de dirhams, au titre du premier semestre 2021, en hausse de 115% par rapport au S1 2020 qui a été impacté par la crise sanitaire. Les banques et les télécoms ont généré presque les deux tiers du total des bénéfices avec un concours plus important du secteur bancaire (42%).



الهيئة المغربية لسوق الرساميل  
+١٥٠٤+ +٥٤٢٥٠٥٤+ | ٣٧٠٨٠٣ | ٢٤٨٧٠٥١  
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

---

Avenue Annakhil, Hay Riad - Rabat, Maroc  
Tél. : +212(05)37 68 89 00  
Fax : +212(05)37 68 89 46  
Email : [contacts@ammc.ma](mailto:contacts@ammc.ma)

[www.ammc.ma](http://www.ammc.ma) | [in](https://www.linkedin.com/company/ammc) /ammc | [t](https://twitter.com/ammc_news) @ammc\_news